

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2017

OBJET :
Modification d'autorisation de programme

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 10

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Par délibérations du 14 mars 2016, le conseil municipal a procédé à la création de l'autorisation de programme suivante :

A.P. – Réhabilitation de l'école maternelle Prévert (op. n° 102)

	CP 2016	CP 2017	TOTAL AP
Chap. 20 – Etudes et insertions	28.200 €	1.800,00 €	30.000,00 €
Chap. 23 – Travaux	27.720,00 €	309.032,00 €	336.752,00 €

TOTAL CP	55.920,00 €	310.832,00 €	366.752,00 €
-----------------	--------------------	---------------------	---------------------

Compte tenu de l'évolution du projet - entré en phase opérationnelle - et de ses nombreuses sujétions techniques, il est proposé d'adapter l'autorisation de programme comme suit :

A.P. – Réhabilitation de l'école maternelle Prévert (op. n° 102)

	CP 2016	CP 2017	TOTAL AP
Chap. 20 – Etudes et insertions	27.211,32 €	32.710,22 €	59.921,54 €
Chap. 23 – Travaux	16.495,30 €	420.000,00 €	436.495,30 €
TOTAL CP	43.706,62 €	452.710,22 €	496.416,84 €

Il est rappelé que la ville d'Essey-lès-Nancy bénéficiera en 2017 de 189.476 € de subventions dont 49.250 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et 140.226 € du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la modification de l'autorisation de programme citée plus haut et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2017 sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 1 abstention (M. LEINSTER) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 Mars 2017.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 mars 2017
- Convocation distribuée le :	10 mars 2017
- Affichage du compte-rendu le :	24 mars 2017
- Affichage du procès-verbal le :	19 mai 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. RIFF à MME MATHIEU

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME POYDENOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**